



**PROJET SOCIAL ET
DEVELOPPEMENT
DURABLE
STRUCTURE D'ACCUEIL
« LES OURSONS »
septembre 2023**

Multi Accueil « Les Oursons »

8 rue de la Métairie

45130 Saint-Ay

02.38.80.51.08

lesoursons@ville-saint-ay.fr

SOMMAIRE

| | | |
|-------------|--|----------------|
| I. | PRESENTATION DU TERRITOIRE..... | p.3 |
| | • Son implantation..... | p.3 |
| | • Son environnement | p.3-4 |
| | • Son économie locale | p.4 |
| II. | PRESENTATION DE LA POPULATION..... | p.4-5-6 |
| | • Le portrait des habitants | p.4-5 |
| | • Les enfants de la commune | p.5 |
| | • L'emploi | p.5 |
| | • Le logement | p.5-6 |
| III. | L'EXISTANT ET L'OFFRE D'ACCUEIL | p.6 |
| | • Les différents modes d garde pour les enfants de moins de 6 ans | p.6 |
| | • La scolarité | p.6 |
| | • La vie associative | p.6 |
| | • La bibliothèque | p.6 |
| IV. | L'ANALYSE DES BESOINS | p.7 |
| V. | L'ENGAGEMENT ECO-RESPONSABLE | p.7-8-9 |
| | • L'équité sociale | p.7-8 |
| | • L'éducation environnementale | p.8-9 |

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

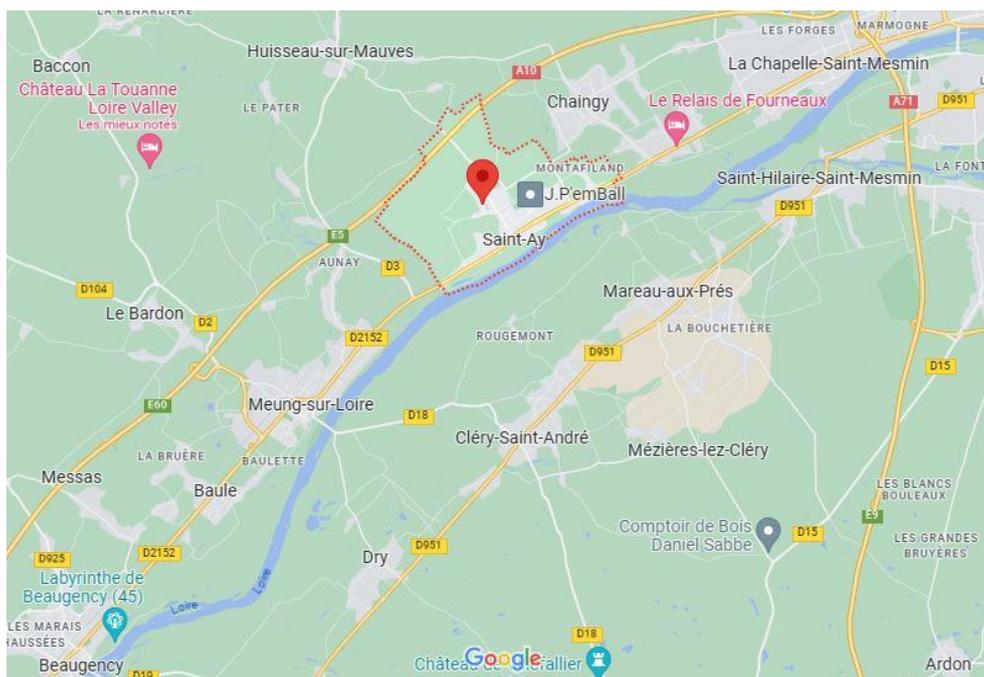
1.1. Son implantation :

Saint-Ay est une commune française située dans le département du Loiret en région Centre-Val de Loire.

Située en bordure de Loire sur toute sa limite Sud, la commune est incluse dans le périmètre de la région naturelle du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

La ville de Saint-Ay est située entre Orléans et Blois. Ville de charme avec la douceur des villes de Loire, elle offre toute sa plénitude à sa devise : « La force de la douceur et la douceur de la force ».

Ses habitants sont appelés les Agyliens.



Par ailleurs la commune fait partie de la Communauté des Communes des Terres du Val de Loire.

Les villes et villages proches de Saint-Ay sont :

- Meung-sur-Loire
- Chaingy
- Huisseau-sur-Mauves
- Beaugency

La ville est traversée par d'importantes voies de communication qui sont toutes sur l'axe Paris-Bordeaux : la Route Nationale 152, l'autoroute A10, la ligne de chemin de fer.

1.2. **Son environnement :**

Saint-Ay a de nombreux monuments historiques.

De nos jours, l'église de Saint-Ay est un précieux patrimoine.

Parmi les autres monuments de la commune, nous retiendrons l'abbaye de Voisins, le Château de Voisins, le Monument aux Morts réalisé par Camille LEFEVRE, l'Evêché et enfin la Loire classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce patrimoine participe à l'identité de la commune et est un atout pour favoriser les projets

sur la biodiversité et la découverte de l'environnement.

La municipalité entretient aussi des chemins de promenade, que les habitants empruntent pour leur plus grand plaisir. C'est une invitation pour observer la nature.

1.3. Son économie locale :

La commune accueille :

- Artisans
- Commerces
- Cabinet médical (ostéopathe, kiné, infirmiers libéraux...)
- Cabinet médical avec médecins généralistes
- Agriculteurs

2. PRESENTATION DE LA POPULATION

La commune compte 3317 habitants.

L'installation de nouvelles familles à la suite de la création de deux lotissements a pour incidence une évolution de la densité de la population.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

| | 1968(*) | 1975(*) | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 | 2014 | 2020 |
|--|---------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Population | 1 138 | 1 463 | 3 008 | 2 978 | 2 966 | 3 097 | 3 271 | 3 607 |
| Densité moyenne (hab/km ²) | 113,0 | 145,3 | 298,7 | 295,7 | 294,5 | 307,5 | 324,8 | 358,2 |

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

La construction du quartier de la Bretagne entre 1975 et 1980 permet le doublement de la population agylienne qui passe, en 5 ans, de 1500 à 3000 habitants.

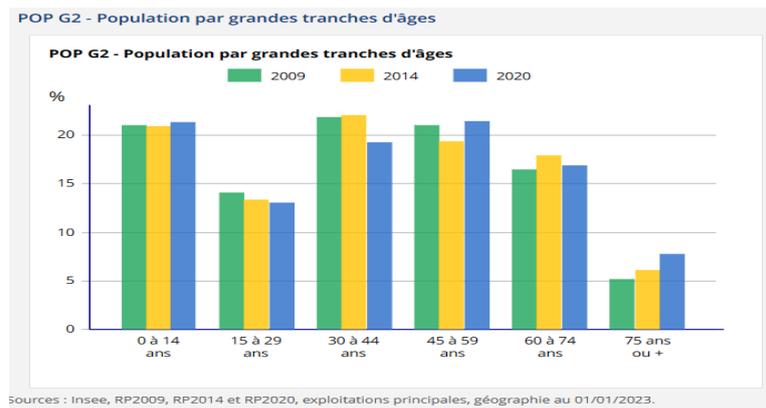
La vie associative, les écoles, les équipements municipaux, la zone d'activités, connaissent, depuis lors un fort développement.

Le développement se poursuit où d'importantes zones d'habitations sont en cours d'aménagement qui portent la population vers 3300 habitants.

2-1. Le portrait des habitants :

La tranche d'âge de la population la plus importante est chez les 30-50 ans.

La tranche d'âge comprise entre 30 et 44 ans, susceptible d'exprimer un besoin de garde pour leur enfant, représente 19,3% de la population.



2-2. Les enfants de la commune :

La part de la population des 0/14 ans est de 21% en 2020. Le nombre de naissance a connu une augmentation à partir de 2020.

| Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Nb de naissances | 38 | 36 | 41 | 37 | 36 | 39 | 49 | 45 |

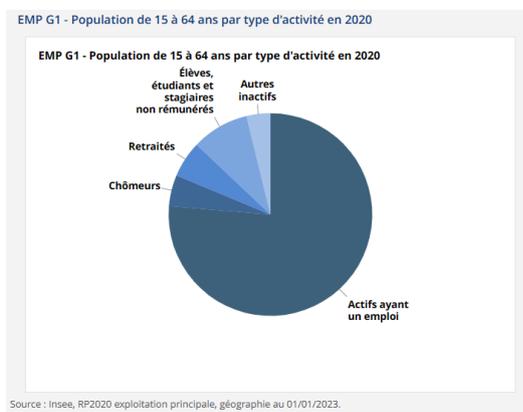
2-3. L'emploi :

81,3% de la population agylienne est active, contre un taux de chômage de 5%.

Le taux d'activité masculine est de 78,6%.

Le taux d'activité féminine est de 74,1%.

En majorité, les habitants se déplacent pour travailler en dehors de la commune.



ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

| | 2009 | % | 2014 | % | 2020 | % |
|--|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| Ensemble | 1 408 | 100 | 1 475 | 100 | 1 637 | 100 |
| Travaillent : | | | | | | |
| dans la commune de résidence | 173 | 12,3 | 175 | 11,9 | 160 | 9,8 |
| dans une commune autre que la commune de résidence | 1 235 | 87,7 | 1 300 | 88,1 | 1 477 | 90,2 |

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

2-4. Le logement :

Les habitants de la commune de Saint-Ay demeurent en quasi-totalité en résidence principale (93,5%) une augmentation du nombre de logement en résidence principale fait suite à la création de zones pavillonnaires.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

| | 1968(*) | 1975(*) | 1982 | 1990 | 1999 | 2009 | 2014 | 2020 |
|--|------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 464 | 590 | 996 | 1 076 | 1 191 | 1 313 | 1 443 | 1 569 |
| Résidences principales | 380 | 484 | 892 | 978 | 1 103 | 1 229 | 1 307 | 1 466 |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 61 | 79 | 64 | 57 | 45 | 30 | 26 | 29 |
| Logements vacants | 23 | 27 | 40 | 41 | 43 | 54 | 110 | 73 |

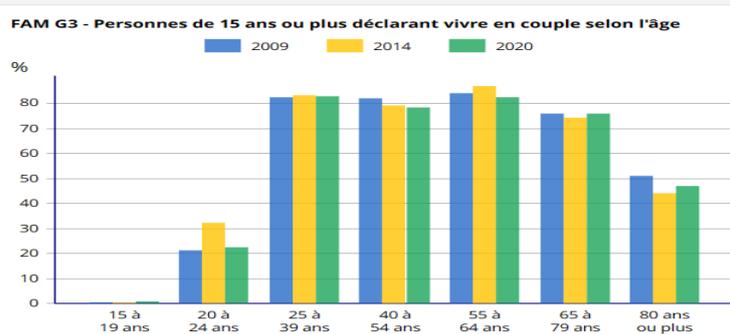
(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

83,1% de la population entre 25 et 39 ans déclarent vivre en couple.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

3. L'EXISTANT ET L'OFFRE D'ACCUEIL

3-1. **Les différents modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans :**

Les assistantes maternelles agréées diminuent en raison de la retraite.

La commune possède une garderie périscolaire, un centre de loisirs.

Une micro crèche s'est créée depuis 5 ans (10 places).

Le multi accueil « Les Oursons » (14 places) crée par Familles Rurales et repris par la municipalité en 2018.

3-2. **La scolarité :**

La collectivité dispose d'une école allant de la maternelle à l'élémentaire (16 classes).

Depuis 2013, le collège Nelson Mandela de Saint-Ay prévu pour 500 élèves accueille les enfants de Saint-Ay, Chaingy et Huisseau-sur-Mauves.

3-3. **La vie associative :**

De nombreuses associations sur la commune offrent des perspectives de partenariat riches et variées.

3-4. **La bibliothèque :**

La bibliothèque de Saint-Ay située près des écoles et de la nouvelle structure est un partenariat riche. Les enfants pourront s'y rendre avec les professionnelles et seront reçus par des bénévoles.

4. L'ANALYSE DES BESOINS

L'évolution de la démographie, une population jeune et dynamique et des constructions sont des facteurs qui favorisent les besoins en mode de garde. La commune constate une forte demande mais peu d'offre de mode de garde, par le manque de places en structure collective et trop peu d'assistantes maternelles agréées.

La création de la crèche a pour but de proposer une solution adaptée pour les parents désirant faire garder leurs enfants, tout en favorisant l'éveil de chaque enfant, dans un cadre sécurisant et dont la sécurité sera garantie par un encadrement professionnel.

La crèche offrirait un mode de garde à des familles qui n'ont, à ce jour, pas de solutions pour la garde de leurs enfants.

La crèche se doit d'être un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille dans le respect de chacun.

La structure sera ouverte à toutes les familles de la commune (dans la limite des places disponibles) et des communes aux alentours.

La mitoyenneté avec l'école, ainsi que sa proximité avec la garderie périscolaire, sont les atouts de la crèche pour faciliter le quotidien des familles.

La préservation de l'environnement du territoire offre un cadre de vie aux familles appréciable, et donne un potentiel éducatif sur l'éveil à la nature.

5. L'ENGAGEMENT ECO-RESPONSABLE

A travers ses différentes infrastructures, la mairie de Saint-Ay s'engage dans des projets visant à améliorer la qualité de vie de ses habitants. Pour cela, elle entreprend des démarches alliant bien être pour tous et respect de l'environnement. La création de la crèche s'inscrit donc dans cette volonté, en veillant à respecter une équité sociale et en donnant une éducation environnementale auprès des enfants.

5-1. L'équité sociale

Le projet d'établissement de la crèche cible les objectifs suivants :

❖ Contribuer à la cohésion sociale

La crèche est ouverte à tous les enfants avec leurs différences, leurs particularités, leur handicap éventuel. Pour réussir dans cette mission, elle améliore et développe le réseau des acteurs autour de la prise en charge du handicap (CAMSP, CMP etc. ...).

Elle est également ouverte à toutes les familles du territoire quels que soient leurs revenus. Pour cela, la crèche travaille en liaison avec des partenaires tels que les services sociaux, la PMI etc.

La crèche offre la possibilité de favoriser l'intégration des jeunes parents et des nouveaux arrivants. Ainsi, elle permet de faire des connaissances et de créer du lien social entre les habitants du territoire.

❖ Proposer un soutien à la parentalité

La crèche assure une cohérence éducative entre professionnels, autant qu'elle collabore avec les parents pour une continuité éducative des enfants. La place des parents au sein de la crèche est donc primordiale.

La crèche est un lieu de soutien et d'échanges, elle accompagne les parents dans leur rôle éducatif en menant des actions d'écoute, de dialogue, de conseil, d'orientation, d'information. L'objectif étant de se retrouver autour d'un intérêt commun : le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant.

L'équipe se doit d'être disponible pour accompagner les parents face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. En fonction des situations, les professionnelles pourront amener à orienter les parents vers des interlocuteurs plus spécifiques et des services adaptés.

❖ **Soumettre des actions passerelles**

La proximité de la crèche avec l'école permet de mener des actions régulières ou ponctuelles entre professeurs des écoles et professionnelles petite enfance visant l'intégration scolaire progressive de l'enfant. Celles-ci doivent être le résultat d'un partenariat avec les deux établissements qui ont pour but de converger vers le bien-être de l'enfant et répondre aux attentes des familles.

Les actions passerelles représentent une opportunité pour accompagner les familles à entrer dans l'école et facilitent la connaissance réciproque.

❖ **Dynamiser les activités intergénérationnelles**

La collectivité a construit des pavillons de plain-pied pour permettre aux personnes âgées encore autonomes et en bonne santé de rester sur la commune. Un partenariat avec le CCAS s'est réalisé et un projet d'animation intergénérationnelle a vu déjà le jour.

❖ **Développer les partenariats**

Pour contribuer à l'inclusion des familles et mieux connaître leurs besoins, la crèche travaille en étroite collaboration avec différents partenaires institutionnels :

- La Protection Maternelle Infantile (PMI). Elle assure l'agrément et le suivi du lieu d'accueil
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Loiret et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Elles garantissent un accompagnement technique et financier à travers un contrat de prestation de service unique (PSU) et une convention territoriale globale (CTG).

La structure souhaite aussi créer du lien avec certaines associations de la commune (école de musique).

5-2. L'éducation environnementale

L'équipe de la crèche doit être soucieuse d'offrir un cadre sain et accueillant aux enfants. En parallèle, elle s'engagera à les sensibiliser au respect de l'environnement.

Elle cherchera donc à mettre en place des actions pour préserver l'environnement et éveiller les enfants à la richesse de la nature :

- Utiliser des produits respectueux de l'environnement pour l'entretien des locaux
- Proposer des aliments de saison, biologique pour les repas
- Limiter le volume des déchets et maîtriser le gaspillage alimentaire en assurant une meilleure gestion des quantités
- Opérer le tri sélectif et compostage des restes alimentaires
- Favoriser des activités basées sur le recyclage et la récupération de matériaux
- Offrir un apprentissage autour de la nature (ex : observer les insectes)
- Encourager les promenades à l'extérieur
- Prôner des activités ludiques autour de la faune et de la flore
- Préconiser l'achat de jeux et jouets en matériaux durables et recyclés....

De même qu'au quotidien les professionnelles adoptent des attitudes en adéquation avec des valeurs écoresponsables. L'enfant se construit dans l'imitation, les professionnelles sont donc exemplaires dans leurs actes du quotidien :

- Eteindre la lumière en sortant d'une pièce
- Suivre la consommation d'eau (ex : ne pas faire couler l'eau inutilement)
- Réutiliser du papier comme brouillon
- Passer de factures papiers aux factures électroniques
- Limiter l'impression des mails à ceux qui sont nécessaires
- Favoriser les démarches administratives en ligne (échange courrier par mail)
- Utiliser des piles rechargeables, mettre à disposition un point de collecte des piles usagées au sein de l'établissement
- Organiser le dépôt des cartouches d'encre d'imprimante
- Utiliser des serviettes lavables pour le change des enfants et diminuer le nombre de lessive en conservant la serviette sur la journée (sauf si elle est souillée)
- Acheter des sur-chaussures lavables et non jetables
- Définir en équipe la température idéale dans les différents espaces de vie afin d'éviter les réglages successifs...

C'est en sensibilisant dès le plus jeune âge que les enfants adopteront les bons gestes et les bons réflexes très tôt. L'équipe professionnelle a conscience de son rôle éducatif sur les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent demain des adultes respectueux de leur environnement.

Il apparaît donc essentiel de créer un lien entre le projet pédagogique et le développement durable.